



## Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT

Montreuil, le 3 février 2020

Monsieur Gérald DARMANIN  
*Ministre de l'Action et des Comptes publics*

Monsieur Olivier DUSSOPT  
*Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique*

139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

### **Objet : préavis de grève du 10 février au 23 février 2020.**

Messieurs les Ministres,

Dans les précédents préavis de grève en date du 9 décembre, du 18 décembre 2019 et du 13 janvier 2020, je vous avais indiqué, au nom de l'UFSE-CGT, les nombreux contentieux existants qui justifient pleinement l'appel à la grève pour les journées d'action interprofessionnelle de décembre 2019, comme pour celles de janvier 2020.

Dès ces préavis, il était clairement indiqué que ces temps forts s'inscrivaient clairement dans un processus de mobilisations appelé à se prolonger.

Dans le cadre de ce mouvement, des agent.e.s dans différents secteurs ont, dès le 6 décembre, donné des suites à leur action en reconduisant la grève.  
L'UFSE-CGT les soutient sans réserve.

Comme vous persistez à ne pas prendre en compte les légitimes revendications mainte fois exprimées, le rapport de force n'a pas de raison de s'éteindre, bien au contraire.

En conséquence, je vous prie de vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour les journées allant du 10 février au 23 février 2020 inclus, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agent.e.s travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'État.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma considération distinguée

Jean-Marc CANON  
*Secrétaire général de l'UFSE-CGT*

Copie : M. Le Goff, Directeur général de la Fonction publique.